**Pouvoir pour l’Assemblée Générale 2022  
de l’Association Les Agros d’Alsace  
(membres cotisants uniquement)**

Je soussigné(e) :

donne pouvoir à :

pour l’Assemblée Générale Ordinaire de l’Association Les Agros d’Alsace qui se tient le mardi 21 mars 2023.

Fait à :

Le :

Signature :

A renvoyer par mail à [alsace@uniagro.fr](mailto:alsace@uniagro.fr) avant le 20 mars à 12h00.